

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 27 janvier 2020 à 19 heures 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. 227-233, RUE DUMONT – ZONE H-151

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre, pour le bâtiment principal, une distance de 3,47 mètres de la ligne latérale alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* fixe une distance minimale de 5 mètres.

2. 1042, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – ZONE H-737

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre, pour un bâtiment principal, une marge de recul de 1,8 mètre de la ligne latérale alors qu'en vertu du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, la marge de recul latérale minimale est fixée à 2 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du 27 janvier 2020.

Donné à Beloeil, ce 8 janvier 2020.

MARILYNE TREMBLAY, avocate.
Greffière

